

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2025-058

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq premier du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence de M. Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 25 juin 2025

18 présents + 2 pouvoirs (21 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER.

Absents/Excusés : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Jacques ROY, Fabrice DURAND, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

Maryse BARIGAULT a été élue secrétaire de séance

=====

SOCIAL

Convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Socio Culturel

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et le Centre Socio Culturel de L'Airvaudais-Val du Thouet établissent une convention d'objectifs et de moyens qui a pour but de d'organiser les relations entre eux et de définir les modalités d'actions et les moyens mis en œuvre pour répondre au mieux aux besoins des habitants issus de la CCAVT. Cette convention vise à unir à la fois les compétences de la CCAVT et les actions du Centre Socio Culturel.

Cette convention mentionne les éléments suivants :

- Déterminer les engagements de chacune des parties ainsi que leurs engagements réciproques.

- Unir les compétences de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et les actions du Centre Socio culturel.
- Présenter les nouvelles modalités de subventionnement.
- Déterminer une durée de 3 ans de conventionnement à compter du 1er juillet 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2121-1 à L2121-3,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Considérant la nécessité de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyen avec le Centre Socio Culturel afin :
 - De déterminer les engagements de chaque partie.
 - De soutenir politiquement et financièrement le CSC dans le pilotage du Centre social et des services rendus à la population en lien avec les compétences de la Communauté de Communes, selon les montants ci-après :

Services	Montant de la subvention attribuée
Pilotage de la structure et coordination de la vie sociale	53 000 €
Relais Petite Enfance	17 500 €
Halte-Garderie	4 000 €
Accueil de loisirs sans hébergement	15 000 €
Accueil du mercredi	15 000 €
Jeunesse (PAJ et mission Réfèrent jeunesse)	25 000 €
Parentalité (missions Référente Famille)	4 500 €
Séniors/personnes isolées	500 €
Mobilité	500 €
Total de la subvention	135 000 €

- De définir les modalités de subventionnement et d'évaluation des actions et des services mises en place par le CSC ainsi que les projets innovants proposés.
- Que cette convention, jointe en annexe, est établie pour une durée de 3 ans, soit pour les années de 2025 à 2027 incluses.
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 juillet 2025
Et ont signé Le 1^{er} Vice-Président et la Secrétaire

La Secrétaire de séance,
Maryse BARIGAULT,

Le 1^{er} Vice-Président,
Pascal BIRONNEAU,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le adresse au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépôt compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

Airvault

079-200041416-20250711-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2025

Publication le : 11-07-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUE
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48